



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Auvers-Saint-Georges

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

 **île de France**

Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DU CENTRE-ESSONNE
Communes des cantons de Brétigny-sur-Orge,
Etréchy et Mennecy
2009

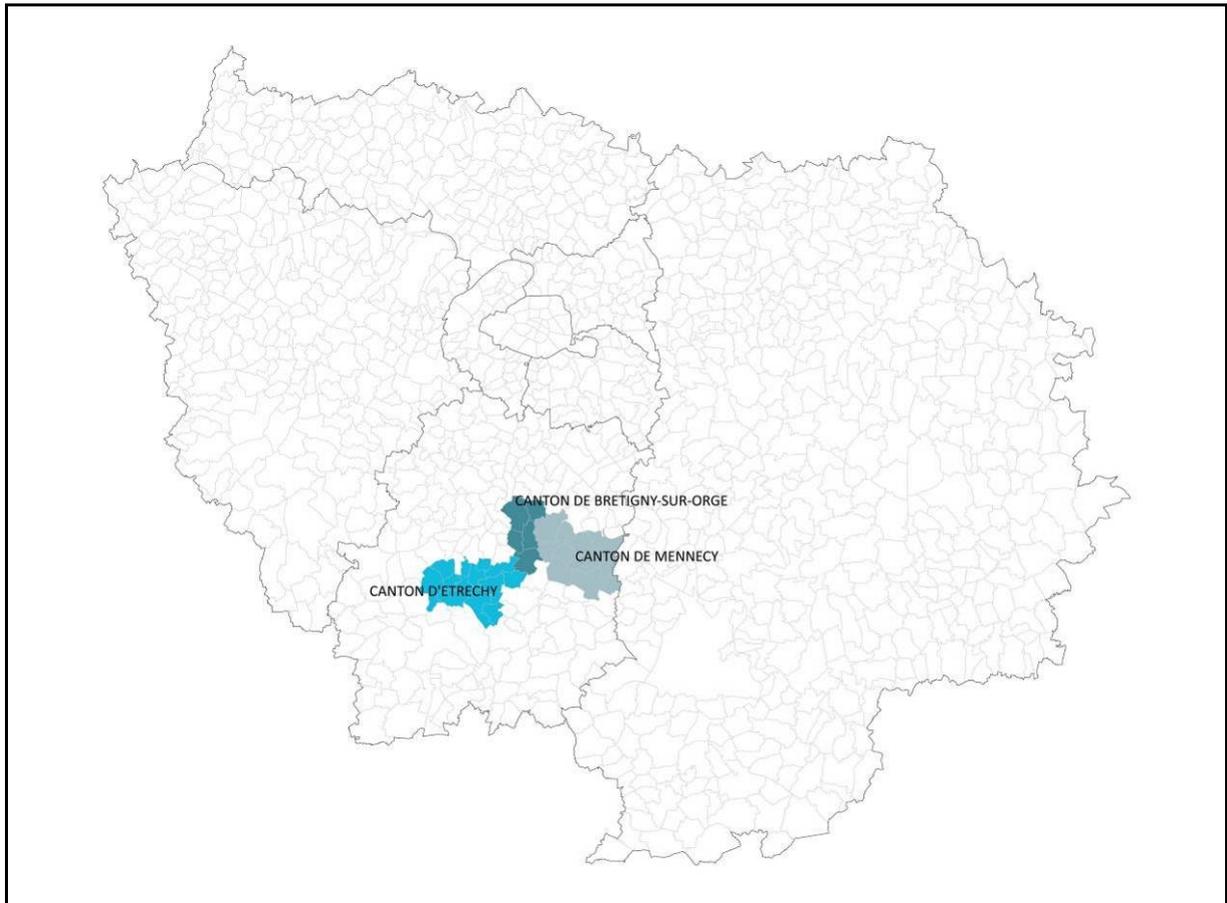
Synthèse communale
Auvers-Saint-Georges
Canton d'Etrechy

Etude réalisée par **Guillaume Tozer**, chargé de mission
et **Maud Marchand**, stagiaire

Sous la responsabilité scientifique de **Brigitte Blanc**, conservateur du
patrimoine, adjointe au chef de service

Avec le conseil scientifique de **Roselyne Bussière**, conservateur du patrimoine

Service Patrimoines et Inventaire
Région Île-de-France
2009



Territoire du diagnostic patrimonial dans son contexte francilien

Couverture : Devanture de la boutique située au 16, rue Brément

CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

La convention signée en 2008 entre le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil Régional d'Île-de-France prévoit d'établir un diagnostic du patrimoine culturel du territoire situé « entre Juine et Orge ».

Ce territoire est divisé en trois cantons comprenant vingt-neuf communes :

Etréchy	Mennecy	Brétigny-sur-Orge
Auvers-Saint-Georges	Auvernaux	Brétigny-sur-Orge
Bouray-sur-Juine	Ballencourt-sur-Essonne	Leudeville
Chamarande	Champcueil	Marolles-en-Hurepoix
Chauffour-lès-Etréchy	Chevannes	Le Plessis-Pâté
Etréchy	Le Coudray-Montceaux	Saint-Vrain
Janville-sur-Juine	Echarcon	
Lardy	Fontenay-le-Vicomte	
Mauchamps	Mennecy	
Souzy-la-Briche	Nainville-les-Roches	
Torfou	Ormoy	
Villeconin	Vert-le-Grand	
Villeneuve-sur-Auvers	Vert-le-Petit	

Le territoire d'étude est situé en zone périurbaine, soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne et susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité. La partie septentrionale du territoire est en effet largement urbanisée (Communautés d'agglomération du Val d'Orge et de Seine-Essonne) et le phénomène tend à s'étendre vers les communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation significative du patrimoine rural et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et/ou de terres agricoles.

La limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la seconde Guerre mondiale (1945). Toutefois, certains édifices postérieurs à cette date, mais dont l'intérêt patrimonial est incontestable, seront intégrés au diagnostic patrimonial.

Ce diagnostic permettra de mettre en place des stratégies pour la gestion du territoire des communes, par le biais de l'amélioration des documents d'urbanisme municipaux, en prenant en compte le patrimoine et en envisageant une gestion plus raisonnée du bâti et des projets urbains.

Enfin, les études menées sur les cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy dans le cadre du diagnostic patrimonial permettront de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour un inventaire topographique du patrimoine culturel. Il est en effet important de noter que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait, en aucun cas, remplacer la conduite d'un inventaire topographique traditionnel. Faute de temps, les analyses typologiques et architecturales menées dans le cadre d'un diagnostic patrimonial sont lacunaires et bien souvent superficielles dans la mesure où le recensement est effectué, dans la grande majorité des cas, depuis le domaine public exclusivement.

METHODOLOGIE

Les communes étudiées dans le cadre du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne ont chacune fait l'objet de la rédaction d'une synthèse communale.

Cette synthèse, réalisée sous forme de monographie, est le fruit d'une méthodologie élaborée dans le cadre du diagnostic patrimonial faisant appel à un ensemble de travaux réalisés en trois phases (pour le détail des travaux, se reporter à la synthèse générale) :

- préparation du travail de terrain (1 journée par commune)
- travail de terrain (1 journée par commune)
- rendu du travail de terrain (2 jours par commune)

D'un point de vue méthodologique, il a fallu réfléchir à la mise en place d'outils de travail novateurs, en adéquation avec le territoire étudié, avec les typologies patrimoniales mais également avec la durée, très courte, prévue pour la conduite de ce diagnostic.

C'est ainsi qu'une fiche de recensement a été élaborée, comportant seize champs destinés à relever les principales caractéristiques des édifices recensés (*cf. document p. 5*).

Les édifices recensés, comprenant aussi bien les édifices publics que l'habitat privé, sont classés par typologie (*cf. Glossaire*).

Il est important de noter que de nombreux bâtiments ruraux, constitutifs du patrimoine ordinaire* d'un territoire et donc de son identité, ont été écartés lors du recensement en raison des trop nombreuses transformations structurelles relevées (dénaturations : surélévation d'un bâtiment, construction d'extensions, percements de baies régulières et disproportionnées...).

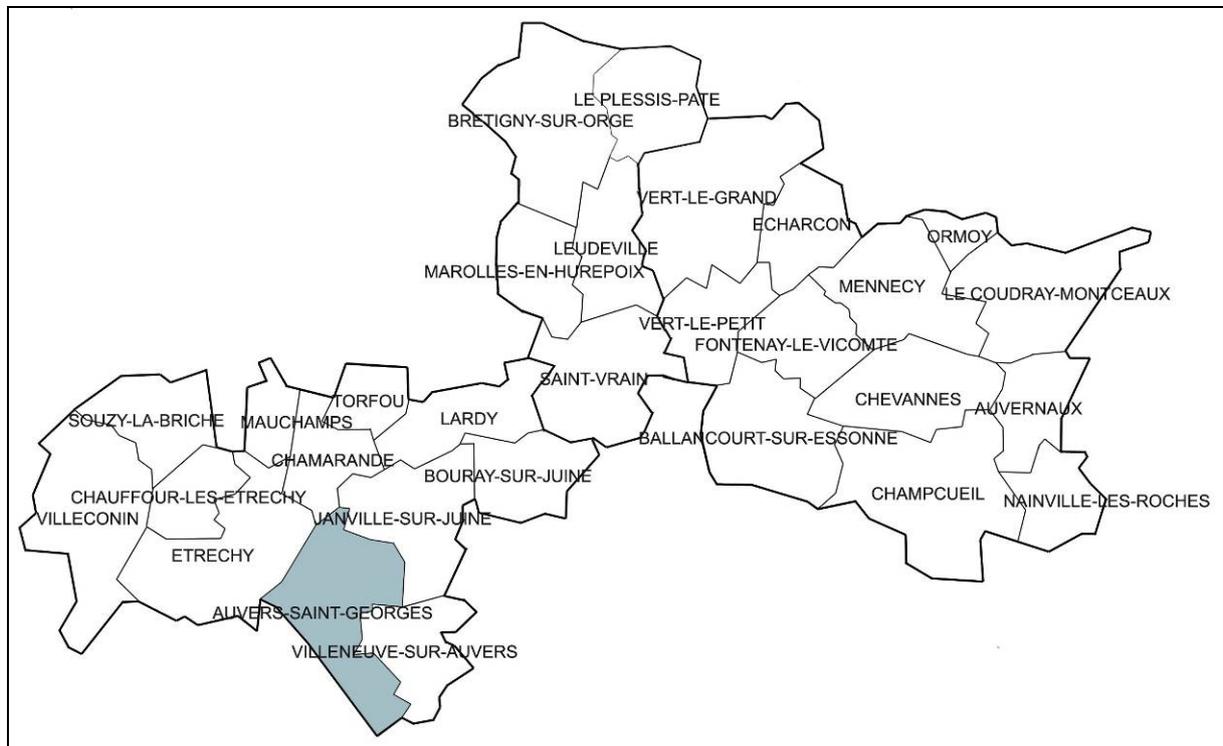
Certains outils utilisés au cours de l'étude sont inhérents à la conduite d'un inventaire topographique (report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel) tandis que d'autres font appel à des notions relevant d'institutions extérieures à l'Inventaire général du patrimoine (type *Observatoire photographique du Paysage* qui permet de mesurer les évolutions paysagères au cours du XX^e siècle – *cf. infra*).

Une base de données, regroupant tous les éléments patrimoniaux recensés sur le terrain, a également été élaborée. Les informations issues de cette base de données permettent d'avoir une idée précise des typologies architecturales et de l'état du bâti patrimonial sur le territoire de chaque commune.

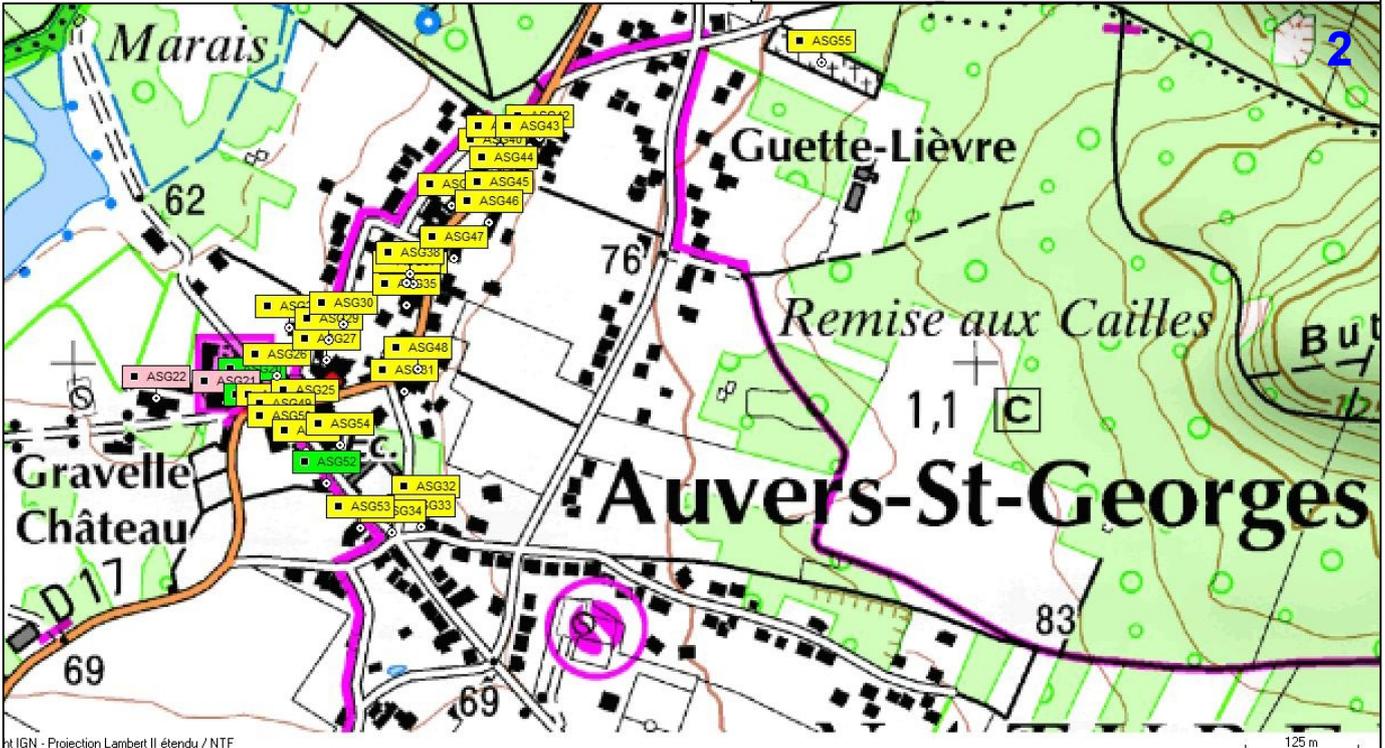
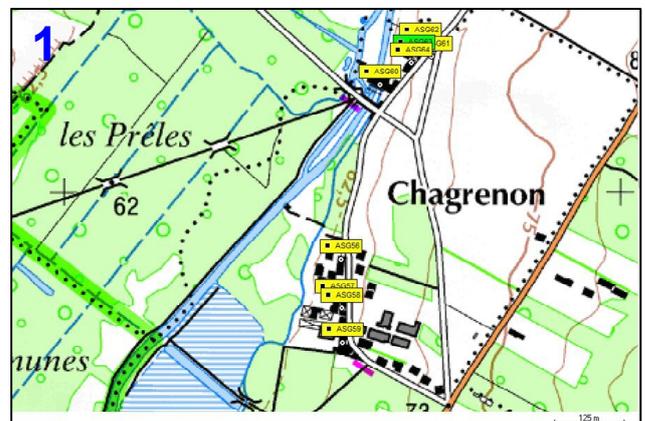
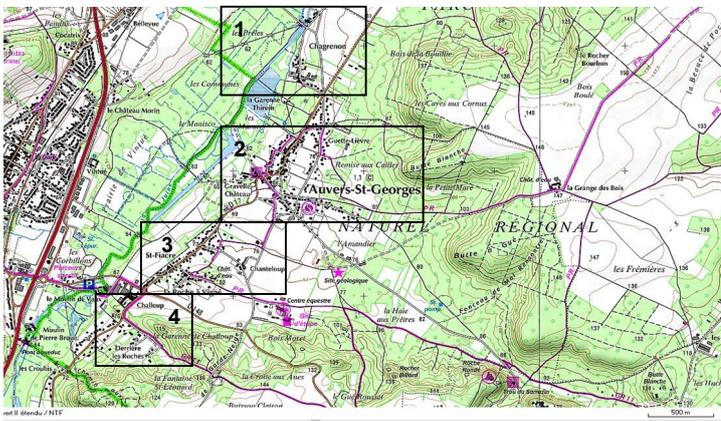
Enfin, un SIG (Système d'Information Géographique), réalisé à partir de la carte IGN au 1/25000, permet d'avoir une bonne lisibilité de la concentration du bâti foncier à caractère patrimonial dans chaque commune. Hiérarchisés par degré d'intérêt, les éléments patrimoniaux recensés sont intégrés à ce SIG à l'aide d'un code couleur (jaune pour « intéressant », vert pour « remarquable », rouge pour « exceptionnel »).

ADRESSE:				N° Fiche:	
				Référence cadastrale:	
Datation:	Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée	Signature:
Implantation:	village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé	Pré- inventaire	OUI NON
TYPLOGIE					
cour commune	pavillon	mairie	église	maison de bourg	petit patrimoine vernaculaire:
ferme	villa	mairie / école	château	maison à boutique	
maison rurale	maison de notable	école	moulin	puits	autre:
maison de vigneron	immeuble	gare	monument aux morts		
MATERIAUX DE COUVERTURE					
tuiles mécaniques		tuiles plates	ardoises	autre:	
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE		
communs	colombier	puits	meulière	moellons	pierre de taille briques
four	autre:		calcaire	autre:	
SECOND-ŒUVRE ET DECOR					
modénature	chaînage d'angle	ferronnerie	aisselier	disparu	autre:
céramique	rocaillage	balcon	devanture de boutique	néant	
INTERET					
architectural	morphologique	urbain	pittoresque	historique	
Transformations de surface		DEGRE			
OUI	NON	inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel
PHOTOS, REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					

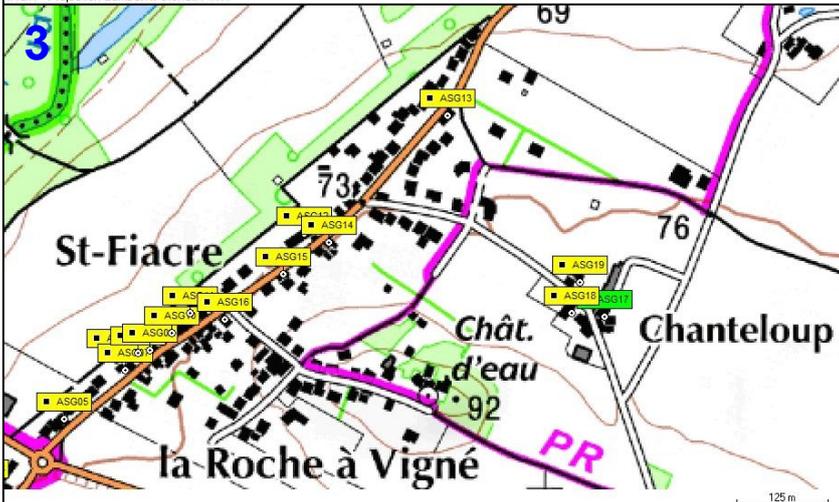
COMMUNE		CANTON		
AUVERS-SAINT-GEORGES (1 165 Hab.)		BRETIGNY-SUR-ORGE	ETRECHY	MENNECY
NOMBRE D'EDIFICES RECENSES : 65				
NOMBRE D'EDIFICES DENATURES : 53				
EDIFICES PAR DEGRE D'INTERET				
exceptionnel	remarquables (6)	intéressant (59)	inaccessible	
TYPOLOGIES PATRIMONIALES DOMINANTES				
fermes (22)	maisons rurales (21)	villas (5)		
PARTICULARITES PAYSAGERES				
Vallée de la Juine	Hameaux	Bois Morel		
DOCUMENT D'URBANISME				
PLU	POS			



Localisation de la commune par rapport au territoire d'étude du diagnostic patrimonial



IGN - Projection Lambert II étendu / NTF



Diagnostic patrimonial 2009

AUVERS-SAINT-GEORGES

ELEMENTS BATIS REPERES ET DEGRES
D'INTERET PATRIMONIAL
(Extrait du SIG)

Légende

- ABC01 Patrimoine bâti exceptionnel
- ABC02 Patrimoine bâti remarquable
- ABC03 Patrimoine bâti intéressant

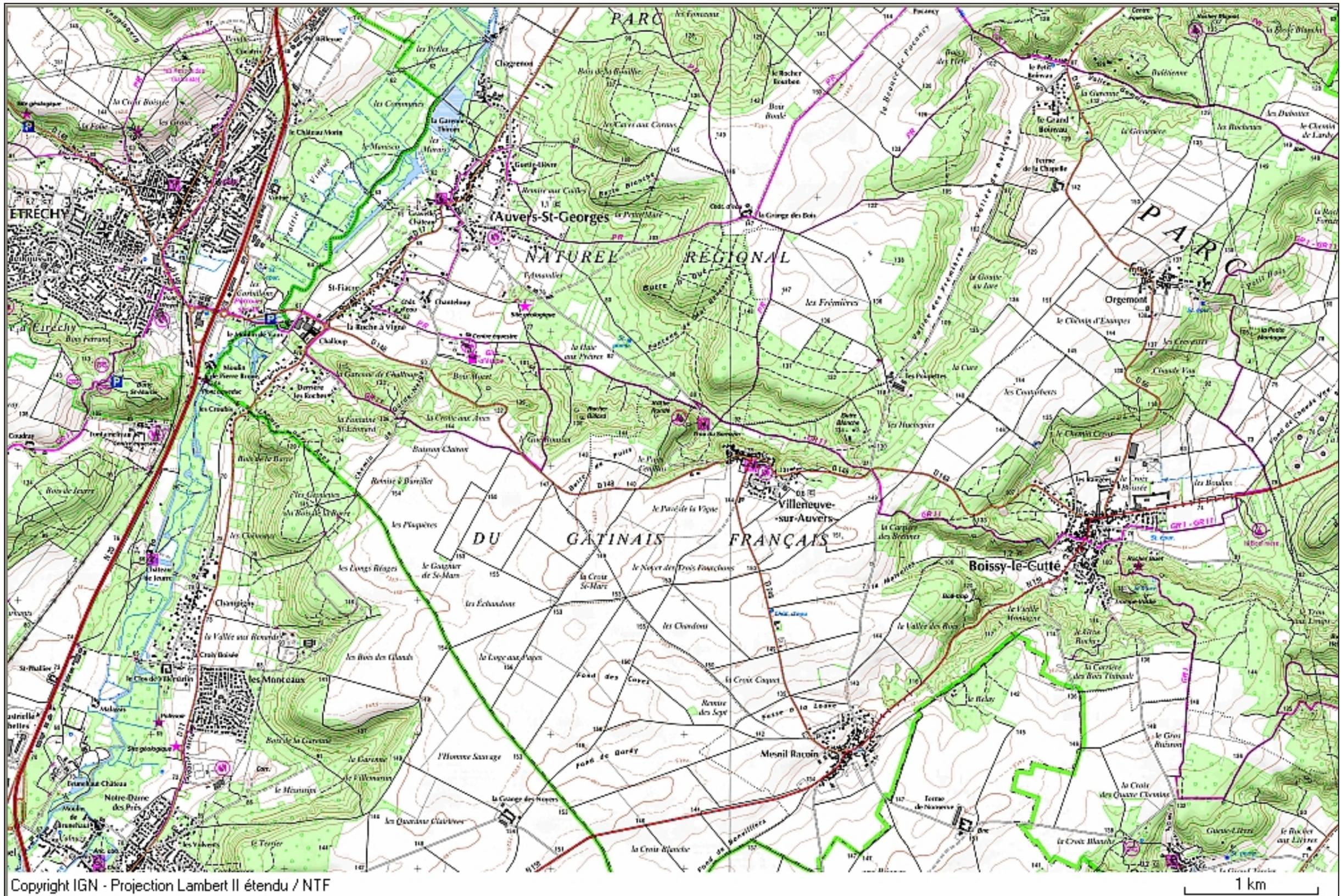
ELEMENTS BATIS RECENSES SUR LA COMMUNE D'AUVERS-SAINT-GEORGES :

La commune comporte soixante-cinq édifices recensés dont :

- Aucun édifice exceptionnel
- 6 édifices remarquables (ASG02 : villa ; ASG17 : ferme de Chanteloup ; ASG20 : église Saint-Georges ; ASG23 : villa alignée ; ASG52 : maison à boutique ; ASG63 : ferme)
- 59 édifices intéressants

Les soixante-cinq édifices recensés se répartissent de la manière suivante :

- 22 fermes (ASG04, ASG11-12, ASG17-19, ASG21, ASG25, ASG27-28, ASG30, ASG36, ASG41, ASG43, ASG48, ASG53-54, ASG58-59, ASG63-65)
- 21 maisons rurales (ASG05-08, ASG10, ASG13-16, ASG31, ASG37-38, ASG40, ASG42, ASG45-46, ASG51, ASG56-57, ASG61-62)
- 5 villas (ASG02-03, ASG23, ASG32, ASG39)
- 3 maisons à boutique (ASG24, ASG47, ASG52)
- 3 puits (ASG09, ASG33, ASG44)
- 2 cours communes (ASG29, ASG50)
- 2 autres (ASG01, ASG35)
- 1 maison de bourg (ASG49)
- 1 moulin (ASG60)
- 1 château (ASG22)
- 1 église (ASG20)
- 1 croix (ASG55)
- 1 monument aux morts (ASG34)
- 1 corps de garde (ASG26)



Carte I.G.N. (2005) de la commune d'Auvers-Saint-Georges extraite du logiciel CartoExplor 3 © I.G.N.

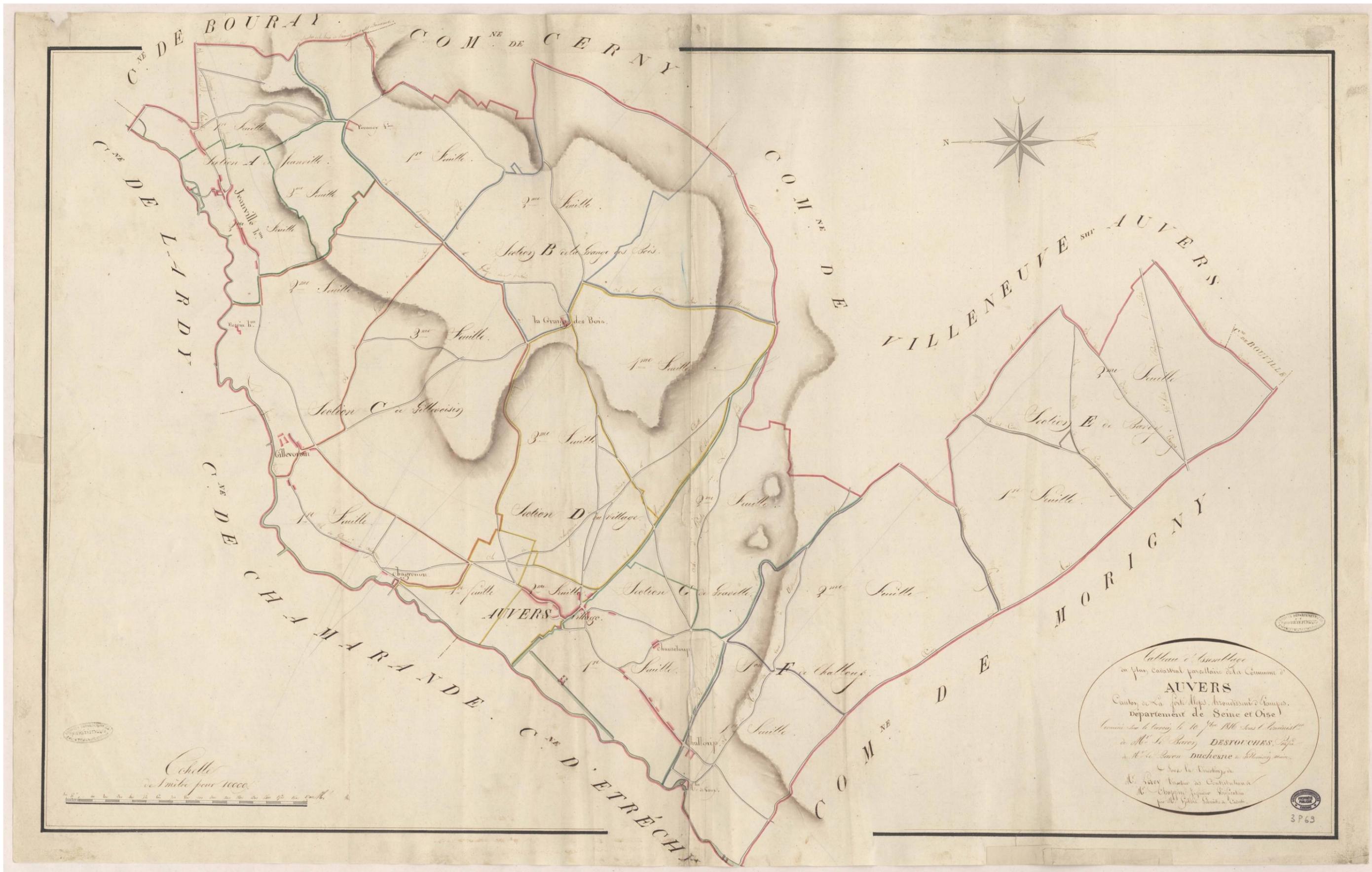


Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune d'Auvers-Saint-Georges - 1816 © Archives départementales de l'Essonne.
N.B. : lors de l'établissement du cadastre napoléonien, Janville-sur-Juine est un hameau de la commune d'Auvers-Saint-Georges. Janville-sur-Juine devint une commune à part entière le 8 juin 1889.



Plan d'intendance de la commune d'Auvers-Saint-Georges (1780-1789) © Archives départementales de l'Essonne

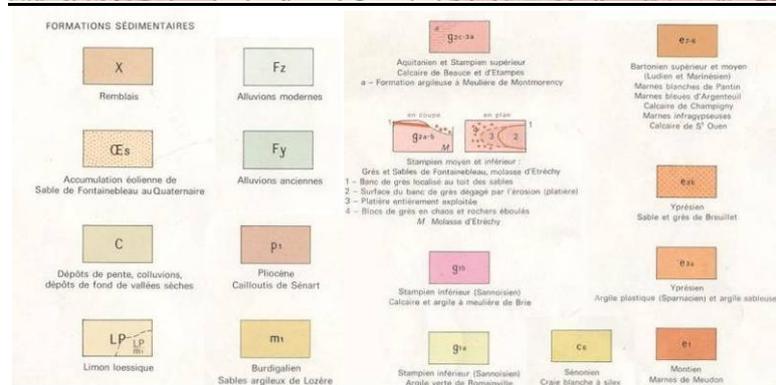
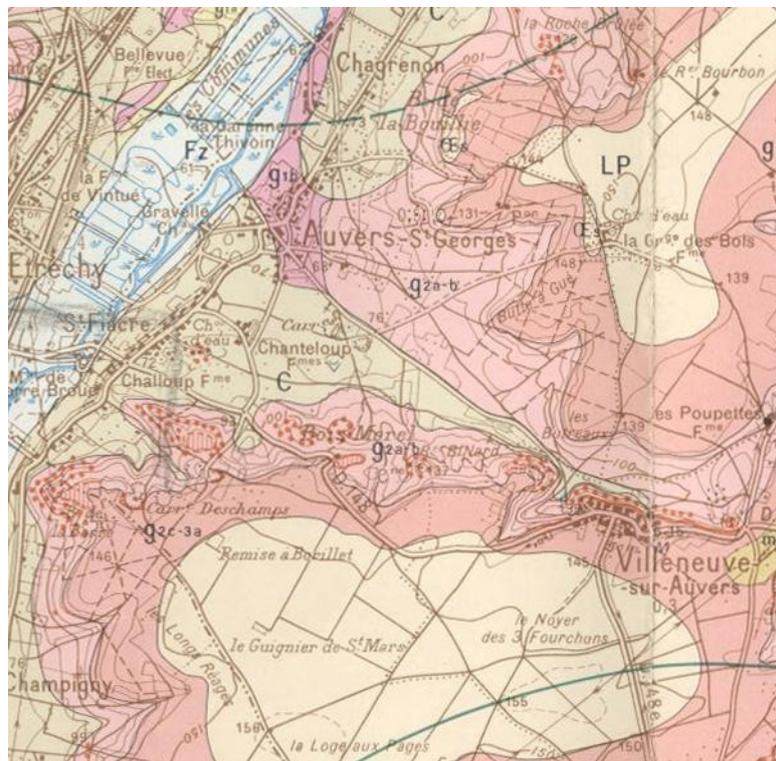
I – LE VILLAGE, DU CADASTRE NAPOLEONNIEN A NOS JOURS

Auvers-Saint-Georges est un village de fond de vallée dont l'altitude varie de 63 à 156 mètres.

D'un point de vue géologique, la commune est située à la marge septentrionale du Plateau de Beauce. Une partie du sol de la commune est recouverte de dépôts de pente et de fond de vallées sèches. On trouve également la présence de calcaire et d'argile à meulière de Brie à la hauteur du centre-bourg. Les coteaux sont composés de calcaire de Beauce et d'Etampes ainsi que de grès dégagé par l'érosion.

Sur le plateau, on observe la présence d'une poudre sablo-argilo-calcaire (Limon loessique) à la base duquel on trouve un cailloutis de meulière.

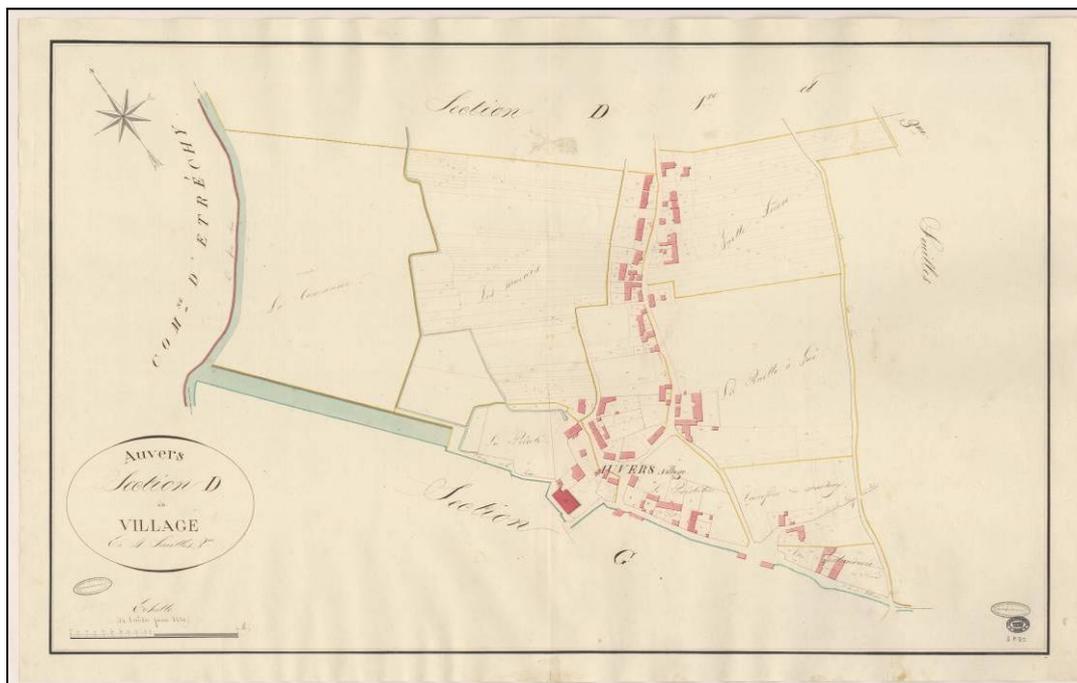
La composition géologique du sous-sol explique l'emploi récurrent de la pierre meulière, du calcaire et du grès comme matériaux de construction sur le territoire communal.



Extrait de la carte géologique au 1/50000 Etampes XXIII-16 © I.G.N.

A - LE CADASTRE NAPOLEONIEN

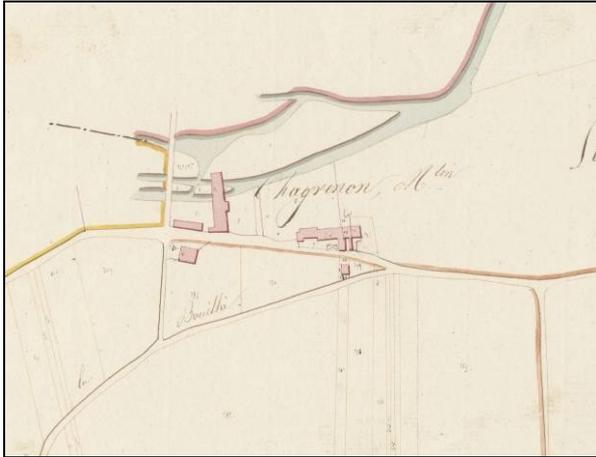
La commune d'Auvers-Saint-Georges comptait 907 habitants en 1821 (la population du hameau de Janville-sur-Juine, qui obtint son indépendance administrative en 1889, est comptabilisée dans ce chiffre). Les constructions s'étendaient alors de façon allongée en bord de coteau et en léger surplomb de la Juine sur l'ensemble du territoire communal. Le bâti était principalement constitué de fermes et de maisons rurales.



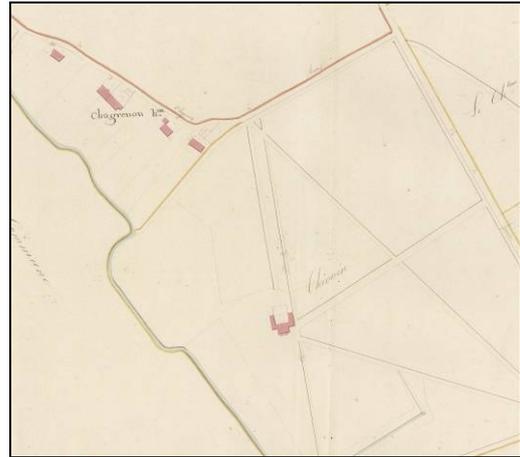
Section D, 3^{ème} feuille du cadastre napoléonien (1816) © A.D. 91.



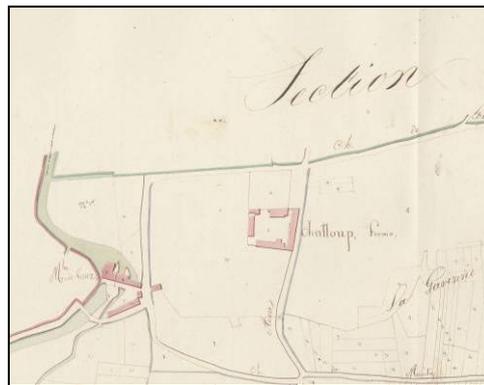
Extrait de la section G, 1^{ère} feuille du cadastre napoléonien sur lequel on distingue le château de Gravelle et les constructions s'étendant le long de la rue Saint-Fiacre (1816) © A.D. 91.



Extrait de la section C, 1^{ère} feuille du cadastre napoléonien sur lequel on distingue le moulin de Chagrenon (1816) © A.D. 91.



Extrait de la section D, 1^{ère} feuille du cadastre napoléonien sur lequel on distingue le parc de la Garenne Thiroin et une partie du hameau de Chagrenon (1816) © A.D. 91.



Extrait de la section F, 1^{ère} feuille du cadastre napoléonien sur lequel on distingue le moulin de Vaux et la ferme de Challoup (1816) © A.D. 91.

Sur les soixante-cinq édifices recensés au cours de notre étude, quarante-sept sont, en partie ou dans leur intégralité, antérieurs au cadastre napoléonien (dix-sept fermes, seize maisons rurales, deux cours communes, deux villas, deux maisons à boutique, une maison de bourg, un moulin, un corps de garde, une croix, un château, l'église et deux autres). Ces différents édifices ont subi des transformations, mais leur typologie, hormis dans le cas de ASG01 et ASG35, est encore lisible.

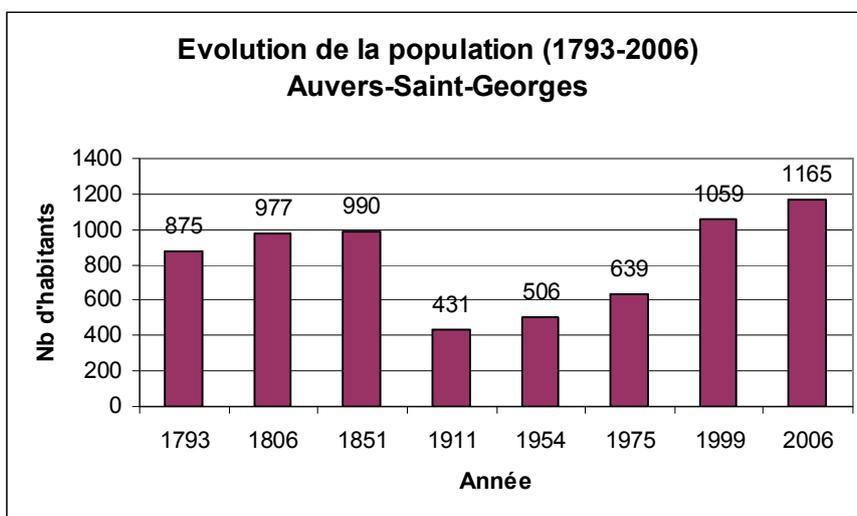
B – FACTEURS D'ÉVOLUTION SPATIALE, MORPHOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

1 – Evolution démographique : un doublement de la population au cours de la seconde moitié du XX^e siècle

D'un point de vue démographique, la commune d'Auvers-Saint-Georges a connu une évolution constante jusqu'au recensement de 1891. La commune a en effet perdu 521 habitants entre 1886 et 1891, conséquence directe de l'indépendance administrative du hameau de Janville-sur-Juine (1889). La

population se stabilise ensuite entre 400 et 450 habitants jusqu'à la fin des années 1930.

La population double au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, passant de 506 habitants en 1954 à 1059 en 1999.

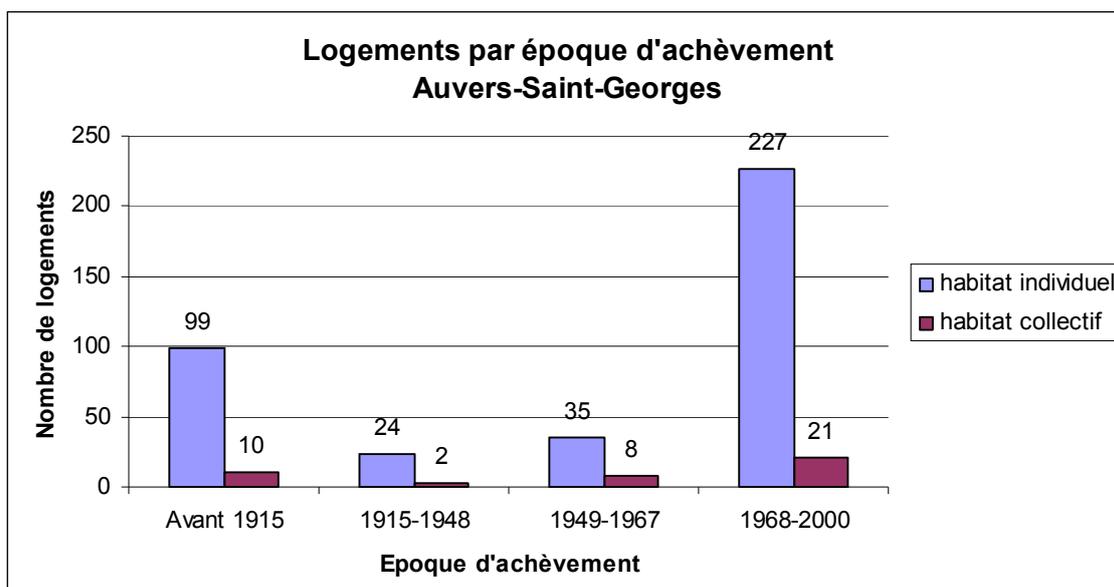


Entre 1999 et 2006, la population d'Auvers-Saint-Georges augmente de 106 habitants, soit un accroissement d'environ 10%.

2 - Une politique d'urbanisation maîtrisée privilégiant le comblement des dents creuses

La commune d'Auvers-Saint-Georges s'étend sur 1299 hectares. L'espace urbain construit représente 4.7% du territoire communal (cf. IAURIF), soit environ 60 hectares.

En 2000, le nombre de logements construits à Auvers-Saint-Georges s'élevait à 426, dont 248 construits depuis 1968. La majorité des permis de construire a été accordée au cours du dernier quart du XX^e siècle dans le cadre de lotissements pavillonnaires groupés (227 logements en habitat individuel entre 1968 et 2000).



3 – La forme actuelle du village : un village allongé le long de la Juine dont l’extension du bâti tend à gagner les bords de coteaux

Les lotissements pavillonnaires marquent le paysage de la commune. On assiste en effet à une densification importante du bâti pavillonnaire le long de l’axe historique de développement urbain (actuelle D17), et ce depuis le premier quart du XX^e siècle. Depuis les années 1970, l’étalement urbain tend à se décaler vers l’est de la commune, en direction des coteaux (ruelle aux Anglais, route de Chanteloup, chemin des communs et chemin du Guette-Lièvre). Sur la carte IGN des années 1970, extraite du dossier de pré-inventaire, le chemin du Guette-Lièvre, dont le tracé en pointillés indique le caractère rural (sentier), est dépourvu de toutes constructions. A l’heure actuelle, il est bordé, de part et d’autre, par des logements pavillonnaires.



Pavillons rue du Guette-Lièvre

Le périmètre de protection du site classé de la Vallée de la Juine semble avoir une certaine influence sur l’extension du bâti de la commune. L’étalement urbain s’effectue en effet dans des zones prédéfinies qui correspondent aux secteurs soumis au périmètre de protection du site inscrit, et non classé, de la vallée de la Juine (Challoup, Saint-Fiacre, centre-bourg et Chagrenon).

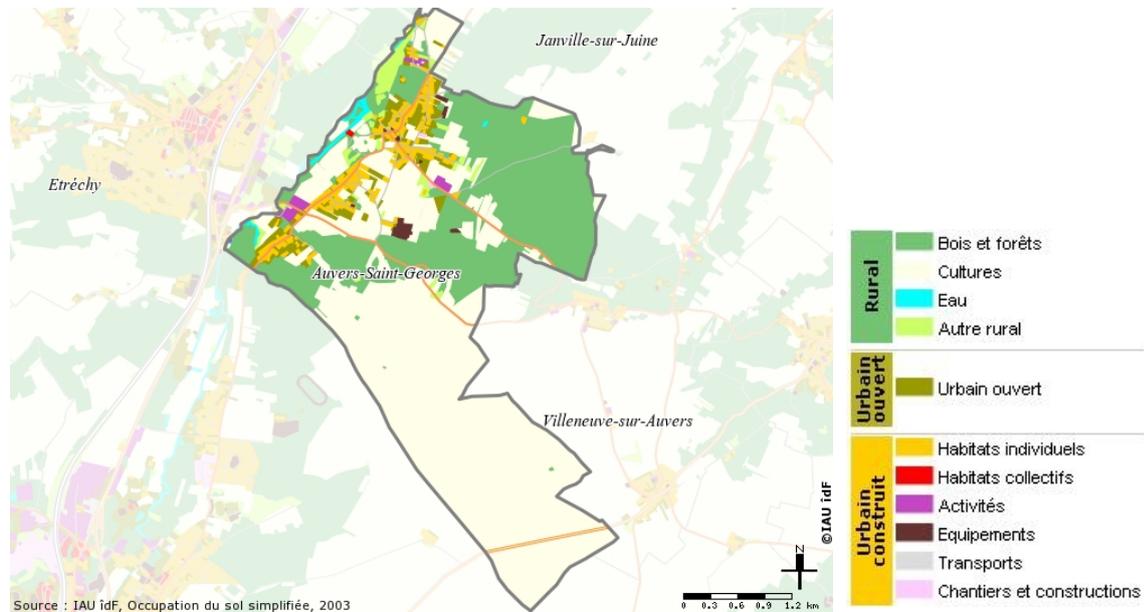


A droite, le mur de clôture du parc de la Garenne Thiroin

Les murs de clôture structurent également le paysage de la commune. Ceux qui closent les parcs du château de Gravelle et de la Garenne Thiroin s’étendent en effet sur des centaines de mètres et constituent un frein à l’étalement urbain.

Enfin, les rebords des plateaux sont soulignés de boisements en écharpe qui constituent encore aujourd'hui une barrière naturelle à l'extension du bâti pavillonnaire.

Les terres situées sur le plateau sont toujours en culture. Le risque majeur d'étalement urbain sur ce secteur agricole ne semble pas venir de la commune elle-même mais plutôt des communes limitrophes : les constructions du hameau du Mesnil-Racoin (Villeneuve-sur-Auvers) s'étalent ainsi en direction des terres agricoles d'Auvers-Saint-Georges situées sur le plateau.



Mode d'occupation du sol simplifiée 2003 © IAURIF

Le document ci-après réalisé en superposant la carte IGN des années 1970 (dossier de pré-inventaire) sur celle de 2005 permet d'avoir une bonne lisibilité de l'extension récente du bâti sur la commune d'Auvers-Saint-Georges.

Page suivante : Evolution des emprises foncières entre les années 1970 et 2005

Légende :



Limites communales



Axes principaux



Axes secondaires

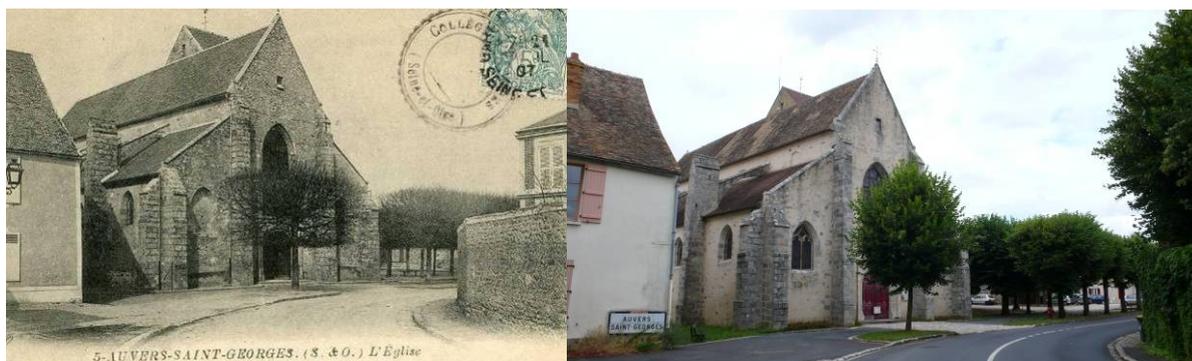


Emprises foncières sur le territoire de la commune dans les années 1970, d'après les cartes IGN contenues dans les dossiers de pré-inventaire

Cartes copyright IGN 1970-2005

4 – Evolution des paysages au cours du XX^e siècle

L'étude de la dynamique des paysages, grâce à la mise en parallèle de photographies prises à différentes époques, permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages (*Observatoire Photographique du Paysage*). L'utilisation de cet outil à l'échelle communale permet d'avoir une bonne idée de l'évolution urbaine et paysagère.



Carte postale, datée du début du XX^e siècle, de l'église d'Auvers-Saint-Georges et photographie du même point de vue prise au cours du mois d'août 2009.

La mise en parallèle des documents ci-dessus permet de constater que les bâtiments situés à proximité immédiate de l'église Saint-Georges ont peu évolué au cours du XX^e siècle. Le bâtiment de gauche, partie constituante de la ferme du château de Gravelle, a conservé les mêmes proportions. Seul le bandeau lissé en plâtre a disparu. Le mur de clôture en pierre de la villa située à droite de la carte postale est toujours en place.

Au niveau du bâtiment de l'église, une baie, dont on distingue l'encadrement sur la carte postale, a été percée dans le collatéral occidental.

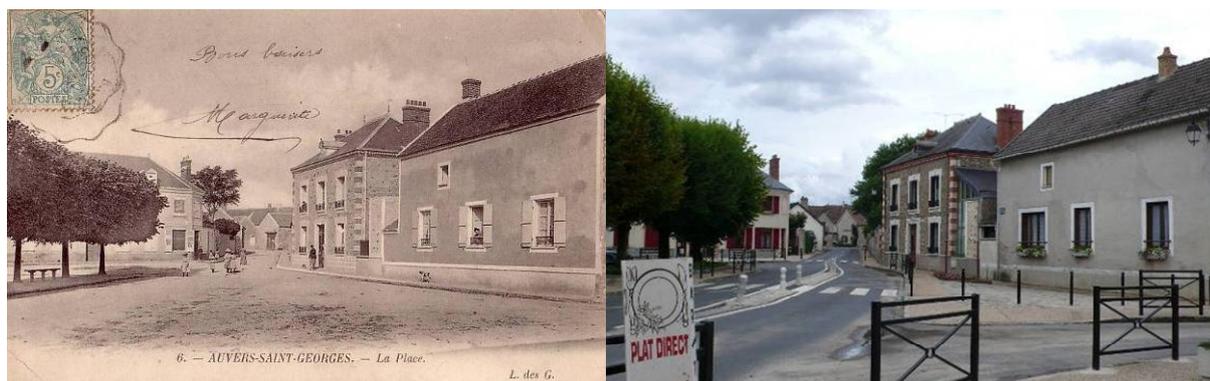


Carte postale, datée du début du XX^e siècle, de la maison à boutique de l'actuelle place du Général Leclerc et photographie du même point de vue prise au cours du mois d'août 2009.

La maison à boutique située face à l'église a conservé les mêmes proportions au cours du XX^e siècle. Les baies sont toujours en place. Seule la porte cochère surmontée du bandeau-enseigne « Cadot » a été transformée en vitrine de café-restaurant.

En arrière-plan, on distingue les piliers de la porte d'entrée du château de Gravelle dont l'auvent a disparu.

On note également la présence du mobilier urbain et de la signalétique routière qui marquent fortement le paysage.



Carte postale, datée du début du XX^e siècle, de l'actuelle place du Général Leclerc et photographie du même point de vue prise au cours du mois d'août 2009.

Le bâtiment de la ferme du 6, place du Général Leclerc a conservé les mêmes caractéristiques architecturales au cours du XX^e siècle. Seule la cheminée a été déplacée : la souche de cheminée située sur le pignon a disparu et une nouvelle a été installée au centre du toit.

En revanche, la maison de bourg située dans le prolongement de ce premier bâtiment a subi des transformations structurelles importantes par l'ajout d'une aile en appentis.

Le bâtiment de la mairie, installée dans l'ancienne boutique de tabacs Maulard-Legendre, est aujourd'hui dénaturé. La majorité des éléments de décor a disparu (corniche, bandeaux lissés et bandeaux-enseignes). Seule la corniche a été conservée. La porte d'entrée de cette ancienne maison à boutique a été agrandie et une arcade à large embrasure a été créée à la place.



Carte postale, datée du début du XX^e siècle, de la rue Brément et photographie du même point de vue prise au cours du mois d'août 2009.

Les bâtiments situés du côté des numéros impairs de la rue Brément sont toujours en place et ont conservé les mêmes proportions.

Le puits à calotte conique situé au premier plan à droite ne semble pas avoir subi de transformations au cours du XX^e siècle. En revanche, la mise en parallèle des deux documents permet de constater que la succession de pignons alignés sur la rue a disparu. En effet, il ne reste plus que le bâtiment du fond dont les arbres cachent la silhouette sur la photographie ci-dessus.

II – CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

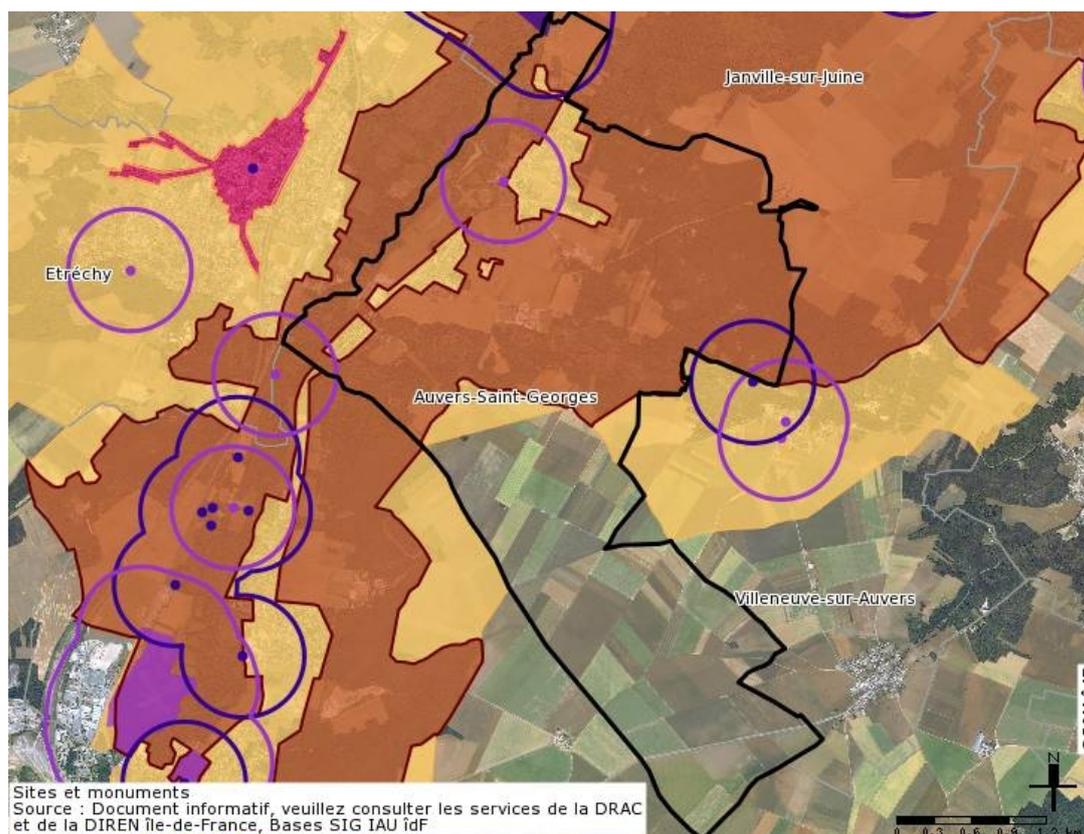
A - MONUMENTS HISTORIQUES ET SERVITUDES

La commune d'Auvers-Saint-Georges compte un édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) : l'église Saint-Georges (ISMH1950).

Auvers-Saint-Georges est également soumis aux périmètres de protection des monuments historiques situés sur les communes de Villeneuve-sur-Auvers, Janville-sur-Juine et Morigny-Champigny :

- pont-aqueduc de la Jeurre à Morigny-Champigny (ISMH1990)
- grotte classée du « trou du Sarrazin » à Villeneuve-sur-Auvers (CLMH1972)
- croix du cimetière de Villeneuve-sur-Auvers (ISMH1948)
- église Saint-Thomas Becket de Villeneuve-sur-Auvers (ISMH1948)
- château de Gillevoisin (ISMH1969)

Enfin, une grande partie du territoire communal est soumise au périmètre de protection du site de la Vallée de la Juine. Le site classé est indiqué en marron sur la carte et le site inscrit en jaune.



B - Familles architecturales dominantes dans la commune

Récapitulatif du patrimoine recensé à Auvers-Saint-Georges :

	Inaccessible	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Total
Habitat					
Ferme		20	2		22
Maison rurale		21			21
Villa		3	2		5
Maison à boutique		2	1		3
Cours communes		2			2
Maison de bourg		1			1
Château	1				1
Autre		2			2
Autre					
Eglise			1		1
Puits		3			3
Moulin		1			1
Croix		1			1
Monument aux morts		1			1
Corps de garde		1			1
Total	1	58	6		65

La proportion d'édifices « ante-cadastres » (quarante-sept sur soixante-cinq édifices recensés) s'explique par la composante agricole de la commune mais également par l'absence de dynamique urbaine au cours de la première moitié du XX^e siècle relative à la situation géographique d'Auvers-Saint-Georges, à l'écart des grandes voies de communication.

Les matériaux de construction les plus employés sont la pierre meulière, le calcaire et le grès ce qui s'explique par la composition géologique du sous-sol de la commune. Les murs sont en effet majoritairement constitués d'un remplissage de meulière, de calcaire et de grès consolidés par des chaînages d'angle de blocs de grès grossièrement équarris.



La construction de l'église Saint-Georges remonte au XI^e siècle. Elle est constituée d'une nef et de deux collatéraux. Le clocher, de plan rectangulaire, est accolé au flanc sud de la nef.

- Fermes* : 22 édifices recensés
Remarquables : 2 (ASG17 et ASG63)

Sur les vingt-deux fermes recensées, dix-sept sont antérieures au cadastre napoléonien. Les murs des fermes recensées sont construits en moellons de meulière, de calcaire et de grès renforcés par des chaînages d'angle en grès.



ASG17, située dans le hameau de Chanteloup, est une ferme « ante-cadastre » dont les bâtiments ont conservé leurs proportions d'origine. Les bâtiments de la ferme comprennent une grange dont la porte charretière est précédée d'un porche monumental.



ASG63 (7, route de Gillevoisin) fut construite au XIX^e siècle à proximité du moulin de Chagrenon. Les bâtiments qui la composent sont « dans leur jus ». Il conviendrait par conséquent de veiller à leur préservation. Un escalier couvert est accolé au logis aligné sur la rue.



La ferme de Challoup (ASG04) est une grande ferme à cour fermée « ante-cadastre ».



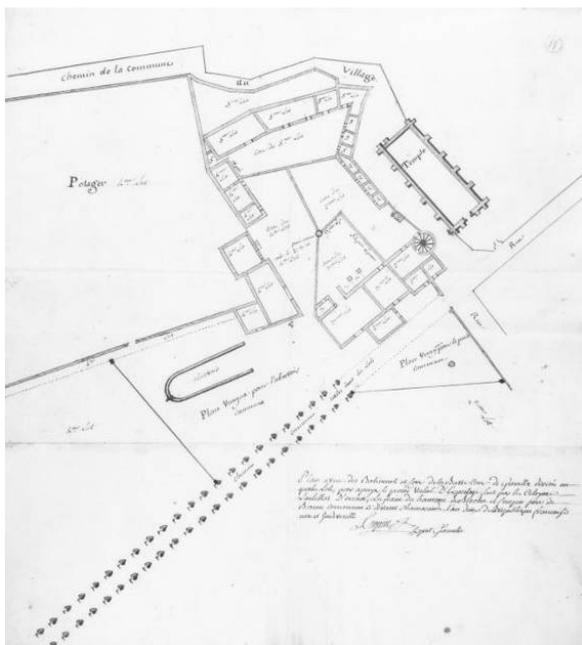
ASG12 (47, rue Saint-Fiacre) est constituée d'un logis à un étage carré dans le prolongement duquel sont situées les annexes agricoles (type bloc-à-terre). Il est probable que ce bâtiment « ante-cadastre » soit une ancienne maison de vigneron. La partie agricole du bâtiment possède une porte cochère cintrée dont l'encadrement est constitué de blocs de calcaire.



ASG28, située dans le centre-bourg d'Auvers-Saint-Georges, est constituée d'un logis à un étage carré dont les pignons sont renforcés par d'imposants contreforts.



ASG28 : porte charretière cintrée associée à une porte piétonne permettant d'accéder à la parcelle entièrement close de hauts murs de pierre. D'après le dossier de pré-inventaire, ce bâtiment abrita autrefois un prieuré.



Enfin, ASG21 est l'ancienne ferme du château de Gravelle. La constitution de cet imposant ensemble agricole remonterait à la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e siècle. A l'heure actuelle, il ne reste qu'une partie des bâtiments dont l'ancienne conciergerie du château à laquelle est accolée une tour. Les autres bâtiments ne sont pas visibles depuis la voie publique. Si l'on compare le plan de 1793 aux photographies aériennes actuelles, on constate que la majeure partie des bâtiments « ante-cadastre » a disparu.

Plan daté de l'an II de la République (1793) extrait du dossier de pré-inventaire

Le recensement effectué à la fin des années 1970 dans le cadre du pré-inventaire a révélé l'existence d'un colombier. Il conviendrait par conséquent de vérifier si le bâtiment existe toujours ainsi que son état sanitaire.



ASG21 : partie de l'ancienne conciergerie et tourelle d'angle coiffée d'un toit conique.

Colombier de la ferme de Gravelle (photographie extraite du pré-inventaire)

- **Maisons rurales*** : 21 édifices recensés

La majorité des maisons rurales recensées est « ante-cadastre » (seize sur vingt-et-un). Ces constructions sont principalement situées le long de la rue saint-Fiacre et de la rue Brément, aux marges septentrionales et méridionales du centre-bourg.



La maçonnerie de ASG07 (17, rue Saint-Fiacre) est majoritairement constituée de blocs de grès grossièrement équarris.



ASG38 (21, rue Brément) est une construction « ante-cadastre » dont les baies ont été reprises au cours du premier quart du XX^e siècle comme en témoignent les linteaux métalliques associés à un décor de briques redentées.

ASG42 (4, route de Janville) fut construite au cours du XIX^e siècle.



ASG61 est une construction « ante-cadastre » située dans le hameau de Chagrenon (face au 9, route de Gillevoisin). Ce petit édifice est construit en moellons de meulière et de calcaire renforcés par des chaînages d'angle en grès sur un sous-bassement auquel on accède par une petite porte cintrée.

- Villas* : 5 édifices recensés

Sur les cinq villas recensées à Auvers-Saint-Georges, deux présentent des caractéristiques architecturales remarquables à l'échelle de la commune. ASG02 (4, route de Morigny) est une construction de style néo-régionaliste de la première moitié du XX^e siècle. Le rez-de-chaussée est en calcaire et les murs du niveau supérieur sont recouverts d'enduit et de faux pans de bois.

ASG23 (2, place du Général Leclerc) fut construite au cours du XIX^e siècle à l'emplacement d'un bâtiment « ante-cadastre ». Cette construction en briques est ornée d'une modénature de plâtre. Les linteaux sont surmontés d'une frise en carreaux de faïence dont il ne reste plus qu'un unique exemplaire.



ASG02



ASG23

- Maisons à boutique* : 3 édifices recensés
Remarquable : 1 (ASG52)

Sur les trois maisons à boutique auversoises recensées, deux possèdent toujours leur devanture de boutique d'origine. Construite au XIX^e siècle, ASG52 abritait autrefois une boucherie dont la devanture de boutique en fer forgé atteste la destination. La devanture de boutique de ASG47 est en bois. Son état de conservation est mauvais. Il conviendrait donc de veiller à ce que ce témoin de l'histoire du village ne disparaisse pas définitivement.



ASG52 (20, rue de la Mairie)



ASG47 (16, rue Brément)

- Puits* : 3 édifices recensés

Les trois puits recensés à Auvers-Saint-Georges sont à calotte conique. La ferme du 4, rue Brément (ASG31) possède également un puits.



ASG09



ASG33



ASG44

Château de Gravelle

Le château de Gravelle est situé en bord de Juine, au centre d'un grand parc arboré clos de hauts murs de pierre. Il n'est donc pas visible depuis la voie publique. Les photographies du dossier de pré-inventaire font état d'un état sanitaire inquiétant. A l'état d'abandon, le bâtiment semble gagné par la végétation. Il serait intéressant de constater son état actuel et de mener une étude et un relevé précis afin de laisser un témoignage de cet ensemble architectural.



Photographie du château de Gravelle extraite du dossier de pré-inventaire

Enfin, les annexes du moulin de Vaux semblent avoir conservé leurs caractéristiques architecturales. Elles sont composées de bâtiments « ante-cadastrés » construits en moellons de meulière, de calcaire et de grès ainsi que d'un bâtiment à pas de bois hourdis de briques.



ASG01 : annexes « ante-cadastrés » du moulin de Vaux



ASG01 : annexes construites à la fin du XIX^e siècle du moulin de Vaux



Carte postale du moulin de Vaux datant du début du XX^e siècle. A gauche, les annexes à pans de bois hourdis de briques.

C – Etat général du patrimoine

Comme nous avons pu le constater précédemment, Auvers-Saint-Georges est riche d'un point de vue patrimonial.

Il existe cependant de nombreux bâtiments dénaturés sur le territoire communal. Au cours du recensement, nous avons relevé cinquante-trois édifices dénaturés pour soixante-cinq recensés. Toutes les typologies du patrimoine ordinaire sont concernées par ce phénomène, à commencer par les bâtiments agricoles transformés en maison d'habitation.



Maison « ante-cadastre » dénaturée située au 24, rue Saint-Fiacre. Le pignon sur rue a conservé ses caractéristiques d'origine. En revanche, une aile dénaturante a été ajoutée au bâtiment d'origine. Les murs ont été enduits au ciment et les baies remaniées.



Pavillon dénaturé situé au 7, rue Saint-Fiacre contre lequel une aile dénaturante a été ajoutée.

L'ancien moulin de Vaux, qui présente les mêmes caractéristiques architecturales que celui de Bouray-sur-Juine (cinq étages carrés surmontés d'un étage de combles, sept travées, baies cintrées à décor de briques et porte principale à tympan ajouré), a été transformé en logements. A l'heure actuelle, il ne subsiste plus que l'enveloppe structurelle du bâtiment d'origine. Même les enduits ont été modifiés.



Photographie du moulin de Vaux depuis le pont de pierre du chemin de Vaux.

GLOSSAIRE

- **cour commune** : forme spatiale d'organisation communautaire comprenant plusieurs maisons mitoyennes qui abritaient les paysans, ou manouvriers, louant leurs bras aux grands fermiers tout en exploitant pour eux de petits lopins et notamment de la vigne. La cour commune comprend fréquemment un puits.
- **ferme** :
 - ferme à cour fermée : implantée dans les villages ou isolée en plein champ, la ferme à cour fermée comprend plusieurs bâtiments, logis et annexes, disposés de manière à former les côtés d'un espace central fermé. Le contraste est fort entre les murs extérieurs, aveugles ou percés de rares ouvertures, et la cour intérieure dans laquelle s'ouvrent porche, auvents, clapiers, portes et fenêtres. La ferme à cour fermée possède, lorsqu'elle est implantée en plein champ, certaines caractéristiques défensives (ouvertures type meurtrières, murs, douves...). En dehors de la vaste cour centrale, on peut trouver un ou plusieurs jardins entourés de hauts murs de pierre ainsi que des vergers. Les bâtiments sont souvent homogènes, résultat d'une implantation ancienne.
La ferme à cour fermée se distingue par la présence d'éléments architecturaux forts : porte charretière monumentale, douves, pédiluve, abreuvoir, cour pavée et pigeonnier ou colombier selon les cas.
 - petite ferme : il existe également des fermes de plus petite dimension comprenant plusieurs bâtiments, logis et annexes agricoles, autour d'un espace central fermé, mais qui ne possèdent pas les éléments architecturaux cités précédemment.
- **immeuble** : édifice divisé lors de la construction en appartements pour plusieurs particuliers.
- **maison à boutique** : la maison à boutique est une maison de bourg possédant un espace dédié au commerce.
- **maison de bourg** : bâtiment, le plus souvent à un étage carré, aligné sur la rue et mitoyen sur les deux côtés. Une maison de bourg occupe la totalité de la largeur de la parcelle qu'elle occupe. On trouve généralement des cours et/ou des jardins à l'arrière des maisons.
Les maisons de bourg, lorsqu'elles forment un front bâti continu en centre-bourg, sont un élément constitutif du paysage urbain.
- **maison de notable** : vaste demeure, comprenant cinq travées et au minimum un étage carré, située, la plupart du temps, au milieu d'une grande parcelle. La maison de notable possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).
- **maison rurale** : la maison rurale se définit comme un bâtiment de taille modeste dont le rez-de-chaussée est réservé à l'habitation tandis que les combles et, lorsqu'ils existent, les bâtiments annexes sont destinés aux activités agricoles. En fonction de la distribution et de l'implantation des bâtiments, on peut distinguer trois grandes variantes au sein de cette typologie :

- maison rurale constituée d'un bâtiment unique abritant le logis au rez-de-chaussée et les activités agricoles dans les combles (maison-bloc à terre).
- maison rurale dont les annexes agricoles sont situées dans le prolongement du logis.
- maison rurale dont le logis et les annexes agricoles sont indépendants. Les bâtiments secondaires, destinées à abriter des animaux ou des outils, sont alors placés en héberge, libérant ainsi une cour centrale.

Lorsqu'une maison rurale comporte des bâtiments annexes, elle se distingue de la ferme au niveau de la taille et de l'importance des annexes. La typologie maison rurale concerne donc les unités dans lesquelles les annexes agricoles sont moins importantes que le logis.

- **modénature** : ensemble des éléments d'ornements (moulure, corniche, décor de briques...) relevés sur un bâtiment.
- **moulin** : édifice comportant des installations techniques permettant de broyer, piler, pulvériser, battre ou presser des matières premières ou des produits. La force motrice est transformée en mouvement actionnant les machines.
- **pavillon** : habitat privé généralement composé d'un étage de combles aménagé et de moins de trois travées. Le pavillon correspond à une forme d'habitat dont la diffusion s'est largement développée à partir du 1^{er} quart du XX^e siècle.
- **patrimoine ordinaire** : ensemble des constructions, habitées et/ou liées à la collectivité, formant l'essentiel du bâti des villes et bourgs et qui forgent le paysage et l'identité d'un territoire. Cette notion comprend donc l'habitat privé mais également le patrimoine vernaculaire.
- **patrimoine vernaculaire** : ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours (puits, lavoirs, fontaines, croix de chemin, bornes historiques...).
- **pédiluve** : mare possédant un accès en pente douce, située à proximité d'une ferme, et servant à faire boire les bêtes ou à les rafraîchir (notamment les sabots). Un pédiluve peut être délimité par des murs de maçonnerie et ses abords sont parfois couverts de pavés pour éviter la boue.
- **villa** : la villa, dont le développement est lié à celui de la villégiature, est située en milieu de parcelle et se distingue de la maison de notable par sa taille. Elle dispose d'un étage carré et comprend trois travées. La villa possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).



Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne est situé en zone périurbaine (cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy). Soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne, ce territoire est susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité.

L'urbanisation constatée dans la partie septentrionale du département s'étend ainsi aux communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation importante du « patrimoine ordinaire » et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et de terres agricoles.

Ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, a pour objectif de mettre en place des stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique du patrimoine culturel.